



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 18 décembre 2025 à 18h30

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
12

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN,
Mme Rosalie HUMLER, M. Jacques METTENET, Mme Sylvie CROVISIER,
M. Frédéric LUTTER, M. Bruno BARTHELMÉ, M. Antoine REIBEL,
Mme Evelyne WUNNENBURGER, Mme Samantha LUDWIG,
M. Fabien WEISSENBURGER, Mme Elodie LETELLIER

Membres absents excusés :

Mme Michelle OUDIN

Date de convocation : 12/12/2025

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 décembre 2025
3. Rénovation et extension de l'école primaire : validation de l'avant-projet définitif
4. Rénovation et extension de l'école primaire : attribution mission contrôle technique
5. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 18h35 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Samantha LUDWIG en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2025

Point reporté à la prochaine séance.

3. RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations du Conseil Municipal en dates des 13 mai 2024, 18 novembre 2024 et 30 juin 2025 approuvant le principe d'engager des travaux de rénovation et d'extension de l'école primaire communale, le lancement des études préalables et le choix du maître d'œuvre ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 octobre 2025 approuvant l'Avant-Projet Sommaire et retenant le scénario n°1 relatif à la rénovation et à l'extension du bâtiment construit en 1980 ;

CONSIDÉRANT que l'école primaire nécessite une amélioration de ses conditions d'accueil, une rénovation énergétique, une mise en conformité au regard des règles d'accessibilité, une adaptation des locaux aux besoins pédagogiques actuels ainsi qu'un réaménagement de la cour d'école intégrant des actions de végétalisation et de désimperméabilisation ;

CONSIDÉRANT que l'Avant-Projet Définitif (APD), établi sur la base du scénario retenu, précise l'organisation des espaces, les principes architecturaux et techniques ainsi que l'estimation financière de l'opération ;

CONSIDÉRANT que ces éléments permettent d'engager les phases ultérieures de l'opération, notamment la recherche de financements, puis la consultation des entreprises ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve l'Avant-Projet Définitif (APD) relatif au projet de rénovation et d'extension de l'école primaire, portant sur la rénovation et l'extension du bâtiment construit en 1980 ;**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- arrête le montant prévisionnel des travaux à la somme de 1 466 310 € HT, tel que défini dans l'Avant-Projet Définitif ;
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 466 310,00 €	ETAT / DETR 40%	671 839,50 €
Etudes / missions diverses	30 000,00 €	ETAT / FONDS VERT	210 000,00 €
Maitrise d'œuvre	183 288,75 €	CEA / FST	10 000,00 €
		Région Grand-Est / Climaxion	56 280,00 €
		Emprunt	631 479,25 €
		Autofinancement	100 000,00 €
TOTAL GENERAL	1 679 598,75 €	TOTAL GENERAL	1 679 598,75 €

- autorise Madame le Maire à engager les phases suivantes de l'opération, notamment la poursuite des études, la préparation et le lancement des procédures de consultation des entreprises, en lien avec le maître d'œuvre ;
- autorise Madame le Maire à solliciter l'ensemble des subventions mobilisables auprès de l'État, de la Région, du Département et de tout autre organisme financeur, et à accomplir toutes démarches administratives nécessaires au financement de l'opération ;
- précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

4. RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE : ATTRIBUTION MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU le projet de restructuration et d'extension de l'école primaire ;

VU la nécessité de recourir à une mission de contrôle technique afin d'assurer la solidité des ouvrages et la sécurité des personnes ;



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

VU l'offre présentée par le bureau de contrôle technique APAVE, en date du 09 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que les travaux de restructuration et d'extension de l'école primaire constituent une opération de construction soumise à l'obligation de contrôle technique ;

CONSIDÉRANT que la mission de contrôle technique permet de prévenir les aléas techniques susceptibles de compromettre la solidité des ouvrages et la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par APAVE est conforme aux besoins de la collectivité et économiquement avantageuse ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve la mission de contrôle technique relative aux travaux de restructuration et d'extension de l'école primaire ;**
- **attribue ladite mission au bureau de contrôle technique APAVE, pour un montant de 8 600 € HT (soit 10 320 € TTC) ;**
- **autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette mission, et notamment le contrat correspondant ;**
- **précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.**

5. DIVERS

Néant.

Séance close à 19h15.
Prochaine séance : 19/01/2025

Le Maire,
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER

Le secrétaire de séance,
Samantha LUDWIG